

Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir ? J. Defourny, M. Simon, S. Adam. Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2002, 117 p.

Jean-François Draperi

Number 288, April 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022204ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1022204ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Draperi, J.-F. (2003). Review of [*Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir ?* J. Defourny, M. Simon, S. Adam. Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2002, 117 p.] *Revue internationale de l'économie sociale*, (288), 92–93.
<https://doi.org/10.7202/1022204ar>

Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir ?

J. Defourny, M. Simon, S. Adam.

Editions Luc Pire, Bruxelles, 2002, 117 p.

« *L'ambition de cet ouvrage [...] est de proposer une mise à jour de la connaissance de la coopération en Belgique, en abordant ses formes à la fois classiques et novatrices* (p. 7) ». Les auteurs de cet ouvrage dense et clair présentent le mouvement coopératif en deux grands ensembles qui correspondent aux deux grandes parties du livre : les coopératives traditionnelles, nées pour la plupart à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e, et les coopératives de la nouvelle économie sociale dont le mouvement de création s'amorce à la fin des années 70.

Après un bref rappel des principes coopératifs, sont successivement présentés les coopératives financières, les coopératives de consommation, les coopératives de distribution pharmaceutiques, les coopératives agricoles et le Conseil national de la coopération.

Le chapitre le plus important de la première partie porte sur les coopératives bancaires. Les auteurs montrent que les contraintes de la mondialisation de l'économie ont amené les banques coopératives à suivre la tendance à la concentration, quitte à mettre à mal l'identité coopérative qui s'exprimait en particulier dans le service de proximité et la prise en compte des spécificités locales. Après la transformation de Bacob en SA, l'intégration des activités bancaires de Cera dans le groupe KBC, la transformation de la coopérative Prévoyance sociale devenue le groupe Prévoyance et Voorzorg, puis intégrée dans la Banque Nagelmackers SA, il n'existe plus à proprement parler d'institution bancaire belge ayant un statut coopératif, même si des organisations coopératives restent actionnaires majoritaires de holdings. Par ailleurs, on note l'émergence récente de banques coopératives alternatives, dont l'importance financière est toutefois très réduite. Ces évolutions tendent à limiter la spécificité du pouvoir coopératif à l'orientation socialisée des bénéficiaires. L'organisation coopérative rend cependant toujours

possible l'implication des sociétaires dans des projets sociaux, dès lors que ces membres considèrent que l'adhésion à la banque est indissociable de leur appartenance au mouvement social qui l'a fondée.

La présentation du Conseil national de la coopération offre un panorama d'ensemble de la coopération en Belgique : 28 933 sociétés (fin 2001), dont 14 109 sociétés possédant l'ancien statut (avant la loi de 1991), 10 063 sociétés coopératives à responsabilité limitée (SCRL) et 4 761 sociétés coopératives à responsabilité illimitée et solidaire (SCRIS), les coopératives créées depuis 1991 pouvant choisir entre ces deux dernières formes juridiques. Depuis l'apparition en 1996 de la société à finalité sociale, 140 coopératives ont adopté ce label (fin 2001) ; elles représentent 83,8 % de l'ensemble des sociétés commerciales ayant adopté le statut de société à finalité sociale.

La distribution géographique très inégale des coopératives est soulignée : près des deux tiers d'entre elles se situent en Wallonie, en partie en raison du nombre important de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), en partie en raison de la dynamique de la nouvelle économie sociale en Wallonie.

Au tournant des années 70-80, des dizaines de coopératives de petite taille ont vu le jour. Le contexte de la création est différent de celui des coopératives traditionnelles qui recherchaient surtout la limitation de la rémunération du capital et une destination différente des bénéficiaires. Les nouvelles coopératives visent généralement la création d'emploi. Cette créativité a connu un plafonnement à la fin des années 80, mais a trouvé un relais à travers la vulgarisation de la notion de nouvelle économie sociale. A cette époque, le Conseil wallon de l'économie sociale formule une définition qui reste une référence incontournable : « *L'économie sociale regroupe des activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit, autonomie de gestion, processus de*

décision démocratique et primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus » (cité p. 56). Les organisations de cette nouvelle économie sociale ont plus souvent adopté la forme associative (association sans but lucratif) que la forme coopérative. Cette nouvelle économie sociale s'est organisée en deux types de fédérations, intersectorielles, dont la vocation est très large, et sectorielles qui associent les organisations selon leurs champs d'activité. Parmi les premières, Solidarité des alternatives wallonnes (SAW, créée en 1981) est la plus importante : elle regroupe autour de 300 entreprises en Wallonie et à Bruxelles. SAW relaie les revendications du terrain au niveau politique, publie une revue (*Traverses*), accompagne la professionnalisation du secteur, etc. ; la coopération socialiste, représentée par Febecoop, fédère une cinquantaine d'entreprises ; Syneco, en Wallonie, et Procura, en Flandre, regroupent des organisations de l'économie sociale du monde chrétien. En Flandre, le Vlaams Overleg Sociale Economie (Vosec, créé en 1997) fédère une bonne soixantaine d'entreprises. A ces fédérations, il faut enfin ajouter les structures de financement alternatif et les structures d'appui comme les agences-conseils en région wallonne, les centres d'incubation pour l'économie sociale, etc. Actuellement, on observe une nouvelle vague coopérative avec les entreprises d'insertion, les

coopératives adoptant le statut de société à finalité sociale, les *invoegbedrijven* en Flandre et les coopératives d'activités en lien avec le réseau d'origine française Coopérer pour entreprendre, initié par Cap Services (Lyon).

Si la forme associative est majoritaire dans la nouvelle économie sociale, sans doute en raison, comme en France, d'une législation particulièrement souple, les coopératives ont connu deux vagues de création récentes, à la fin des années 70 et actuellement.

L'ouvrage conclut sur une note contrastée du mouvement coopératif en Belgique. Il souligne d'abord les manques de la coopération belge : les coopératives de travailleurs, de petits commerçants, de pêcheurs, de logement... Ensuite, il rappelle que les banques, les coopératives de consommation, les coopératives agricoles connaissent des destinées différentes. Enfin, au-delà de ces disparités, les auteurs soulignent la capacité de la coopération à sans cesse renouveler les voies de la démocratie économique. On ne formulera qu'un seul regret, qui ne touche aucunement à la qualité de l'ouvrage : l'absence des adresses des principales organisations et fédérations coopératives que l'on aurait aimé trouver en fin d'ouvrage. Les Belges, les Français, les Européens n'en ont pas moins, désormais, leur livre de la coopération en Belgique.

Jean-François Draperi ●